

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 098/2022

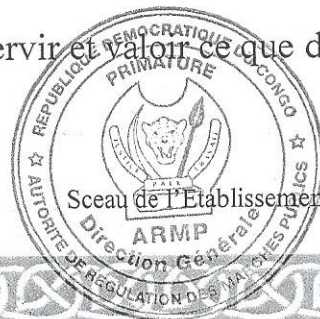
A la Société AUTO MASTER

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/TX/DERU/CGPMP/H KAT/2021, conclu avec le Commissariat Provincial en Charge du Développement Rural, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent cinquante-neuf millions huit cent nonante-sept mille cent septante-deux, vingt-quatre centimes (CDF 359 897 172,24) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général